



Defaillance du gestionnaire

Par **jpp24**, le **05/06/2008** à **21:56**

Ma mère (84ans) a confié, il ya 4 ans, la gestion d' un petit immeuble à usage locatif à un agent immobilier.

Depuis le mois d' octobre 2007, elle ne perçoit aucun règlement, l' immeuble n' est plus entretenu, les parties communes se dégradent, un appartement est vide depuis 6 mois.

Le gestionnaire invoque des problèmes de sante, de famille, d' informatique etc...pour expliquer son retard

J' ai moi-même eu droit à de belles promesses de régularisation immédiate.

Ce qui n' a pas été fait.

Ma mère ne possède pas d' autre revenu que ces revenus locatifs. Elle se déplace difficilement, habite Paris. Son immeuble locatif est situé en province et se dégrade.

De son côté, le gestionnaire se contente d' encaisser les loyers sans les reverser à la propriétaire, ne gère plus l' immeuble qui lui a été confié et n' assure plus le renouvellement des locataires.

Enfin, il exerce sans mandat de gestion, ma mère lui ayant fait naïvement confiance.

Ma question est la suivante:

Qu' elle est la marche à suivre pour retirer la gestion à cet agent immobilier, récupérer les sommes dues.

Merci de me conseiller

Très cordialement

Par **gpierreavocat**, le **06/06/2008** à **18:20**

Si vous pouvez prouver qu'il s'est comporté comme votre mandataire (remise de chèques

antérieurs, lettres, etc) je vous suggère de lui adresser une mise en demeure. Parallèlement je vous conseille de demander à vos locataires de vous adresser directement le loyer tous les mois.